

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2012

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Quorum : 8

Présents : 8

Absents : 6

Pouvoirs : 1

Votants : 9

L'an deux mil douze, le dix neuf octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le quinze octobre deux mille douze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DELAITRE Didier,
DEVILLE Sylviane,
FRANCESCHINI Michel,
LALANDE Georget,
LECOQ André,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette.

Absents Excusés :

BLANCHARD Olivier,
DUPONT Xavier,
GORON Gilles,
NOGAMI-GAULTIER Monica,
PONCE Francine,
POTEZ Michel. (*Pouvoir F. Letierce*)

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine.

Sommaire de la séance du 20 juillet 2012 :

- 1- *Approbation des comptes rendus des 13 avril, 2 juin 2012 et 20 juillet 2012*
- 2- *Point sur la fuite d'azote*
- 3- *Présentation de l'étude EAD - Salle Multi-activité*
 - a. *Désignation du Maître d'Ouvrage*
- 4- *Point sur les affaires en cours au TA*
- 5- *Point sur les travaux*
- 6- *Questions diverses*

Délibération n° :

29-2012 *Etude EAD - Salle Multi-activité*
Désignation du Maître d'Ouvrage

1 - APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 13 AVRIL, 2 JUIN ET 20 JUILLET 2012

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance modifications des comptes rendu des 13 avril, 2 juin et du compte rendu du 20 juillet 2012.

APPROUVE les dits comptes rendus à l'unanimité.

2 - POINT FUITE AZOTE

Les derniers résultats de prélèvement d'analyse d'eau potable (6 septembre) ont mesuré un taux de nitrate à 32.8, soit un taux en diminution par rapport aux trois derniers mois.

Récapitulatif des taux constaté en 2012 :

11 avril 2012	32.0
30 mai 2012	31.4
19 juin 2012	31.7
26 juin 2012	33.5
17 juillet 2012	33.1
6 aout 2012	34.2
6 septembre 2012	32.8

Les organismes interpellés lors de la fuite, n'ont à ce jour rendu aucune conclusion, ni préconisé de mesure d'urgence à mettre en place.

Monsieur le Maire en profite pour indiquer qu'il a obtenu du SAEP l'accord pour une étude conjointe avec la ville de GISORS pour une étude sur le bassin d'alimentation du captage (BAC) de St Paër et d'Hébécourt. Ces 2 captages sont situés sur la Lévrière et l'étude porte sur les risques de pollution et les moyens à mettre en œuvre pour éviter ces pollutions.

3 - ETUDE EAD - MAIRIE/SALLE MULTI-ACTIVITES

Suite à la sollicitation d'EAD pour étudier un projet de construction d'une Mairie/ salle multi-activités, décidé lors de la réunion du 13 avril 2012, une étude corrigée et complétée à été transmise en Mairie le 15 octobre 2012.

Chaque conseiller en a reçu copie et Mr le Maire en fait lecture en séance. Cette lecture commentée a permis, lors d'échanges avec le conseil, d'apporter quelques modifications complémentaires portant sur :

- ❖ La dimension et l'organisation de la cuisine.
Mme DEVILLE fait remarquer qu'il y aura lieu d'avoir une organisation pratique permettant de garantir une traçabilité et une qualité d'hygiène irréprochable.
- ❖ L'absence de toilettes pour les enfants
- ❖ L'augmentation du nombre de places de parking d'appoint
- ❖ L'accès aux futures zones UA

Compte tenu des modifications apportées sur le document de travail initial qui avait conduit à intégrer un espace technique en sous sol, M BAUDOIX fait remarquer que le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre a évolué. Elle nécessite maintenant une publicité plus importante et d'un concours d'architecte. Le planning devra être recalé par EAD pour être en conformité avec le nouveau mode de passation du marché de Maitrise d'œuvre. Il souhaite également que la prestation d'assistance à maîtrise d'œuvre confiée à EAD soit décomposée en 3 parties : une tranche ferme (concours MOE, demande de subvention) et 2 tranches conditionnelles (études et consultation travaux + travaux et réception)

Monsieur le Maire rappelle que la consistance du dossier de demande de subventions croisées état/conseil général est du niveau APS (Avant Projet Sommaire). Cette étape aura un cout de l'ordre de 35 000 € sans garantie d'obtention des subventions qui conduirait à l'abandon du projet, en cas de non obtention.

Il précise qu'il a multiplié les contacts avec la sous-préfète et que le dossier est aujourd'hui pris avec

bienveillance. Il souligne cependant que cette situation ne garantit pas une issue favorable

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la cohérence des travaux de construction d'une Mairie/ salle multi-activités

CONSIDERANT que EAD est à même d'assurer cette cohérence, par délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage,

CONSIDERANT que la réalisation du projet est suspendue à l'obtention de subventions,

CONSIDERANT que la procédure de dépôt du dossier de subventions s'opère dès la première étape de M.O.E qui nécessite une maîtrise d'œuvre fractionnée,,

Le Conseil Municipal, après divers échanges et en avoir délibéré,

MANDATE EAD par convention de délégation de Maitrise d'ouvrage.

ADOpte la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer entre la Commune d'Hébécourt et EAD pour le projet de Mairie/ salle multi-activités.

DECIDE d'affecter la somme de 35 000 € TTC à la première tranche de la maîtrise d'œuvre, frais d'études annexes compris (étude de sol, relevé topographique, etc.).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la conclusion de cette convention.

Délibération n°29/2012

4 - POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Affaire MOURON

- ✓ En attente du jugement du tribunal administratif

Affaire ADRIAENSSENS

- ✓ En attente du jugement du tribunal administratif

Affaire TOURARD : reçu le 03/08

- ▶ Nouvelle procédure dans les suites de l'affaire DOMUS
- ✓ En cours

Affaire DA SILVA / DUBOIS : reçu le 17/08

- ▶ Demande d'annulation d'autorisation de travaux suite à la DP 027 324 12 A0005
- ✓ DP Annulée le 01/10/2012 à la demande du bénéficiaire de l'autorisation
 - La procédure devrait être annulée.

5- POINT SUR LES TRAVAUX

Travaux du SAEP :

- ✚ Le goudronnage de la tranchée de l'entrée du village jusqu'au quartier de la boulange est prévu début décembre. Il est demandé de sensibiliser l'entreprise au balayage hebdomadaire systématique des chaussées et du rebouchage/compactage des tranchées transversales

Mur de l'église et réfection des calvaires

- ✚ Le dossier de demande de subvention avait été refusé une première fois. Il a été représenté au Conseil Général et sera normalement traité et passé en commission de subvention début novembre

Elargissement de la rue des Haguettes

- ✚ Les démarches d'acquisitions foncières se finalisent les travaux d'arrachage de haies et de reconstitution

des clôtures ont débuté. Monsieur le Maire indique l'Accord de la CdC et du CG27 pour les travaux de voirie sur le programme 2013

- ✚ Travaux du SIEGE (enfouissement du réseau) non accordé sur le programme 2013 malgré de nombreuses démarches et l'appui de la CdC et du CG27 pour la coordination des travaux.

Abri bus à la Lande Soret

- ✚ Suite au cahier des charges présenté par Mr Baudoux lors de la dernière séance, il est demandé une liste d'entreprises à consulter

- ✚ Entreprises proposées :

- Langlet
- Gouelle
- BHB

Assainissement

- ✚ Mr le Maire a fait arrêter les travaux d'assainissement chez Mr et Mme Pinchon pour un travail effectué dans des conditions détestables avec des incidences sur l'état de la route.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- ▶ Réception par quelques conseillers d'un courrier de Mr Lelong habitant à Bézu la Foret concernant son accident de la circulation lors de la pose des ralentisseurs sur la RD 17. Depuis ce sinistre M le Maire avait indiqué à M LE LONG que la commune n'était pas responsable et qu'il devait le traiter avec l'entreprise Eure TP.

Bien que la municipalité ne soit pas responsable, M le Maire, connaissant les l'inertie de l'entreprise et des compagnies d'assurance avait quand même fait régulièrement des relances.

En réponse à M LELONG, un courrier relatant les faits et les actions entreprises par la commune depuis un 1 an, auprès de l'entreprise Eure TP pour le règlement de son sinistre lui est adressé.

- ▶ M BAUDOUX est très interrogatif sur le climat qui s'est instauré au sein du conseil municipal et déplore que les moyens employés pour l'atteinte d'objectifs dont personne n'est dupe. Il ne conteste pas, au contraire, les débats et les échanges parfois contradictoires pour faire évoluer les décisions du conseil. Cette forme qui consiste à essayer de valoriser et dévaloriser les hommes ne lui paraît pas positive, Il déplore le manque d'intérêt porté à la commune et ses habitants. Pour cette séance de conseil, dont le sujet majeur, est un projet des plus structurants depuis des décennies il a bien noté l'argument développé qui consiste à estimer que le rapport EAD a été remis tardivement. Il s'étonne cependant que certains aient des réflexions sur cet avant projet alors qu'aucune sujétion, proposition, etc. n'aient été remontées à la mairie comme il avait été demandé lors du conseil du 13 avril dernier (mail du 19/04/2012). Pour la réflexion sur l'approche de veille événementielle Monsieur DELAITRE précise qu'il a eu quelques contacts informels avec M DUPONT qui n'ont pas encore pu se concrétiser. En matière environnementale en particulier, il poursuit la recherche de procédures de signalement d'incidents, notamment à l'attention des collectivités locales.

Séance levée a 23h45

BAUDOUX Philippe

BLANCHARD Olivier

DELAITRE Didier

DEVILLE Sylviane

DUPONT Xavier

FRANCESCHINI Michel

GORON Gilles

LALANDE Georget

LECOQ André

LETIERCE François

MORIN Bernadette

NOGAMI-GAULTIER Monica

PONCE Francine

POTEZ Michel
(Pouvoir F. Letierce)

